

Le syndicalisme français : combien de divisions ?

Le syndicalisme français « aujourd'hui le plus divisé d'Europe »¹ : le constat est partagé par tous les syndicalogues, même si d'importants désaccords surviennent dans l'analyse des causes et à un moindre degré sur les conséquences. Pour comprendre la situation, il convient d'interroger la structure des relations professionnelles à la française, d'examiner l'héritage de plus de cent ans d'affrontements avant d'envisager les conditions d'une limitation de l'émiettement actuel, pour ne pas dire d'une réunification puisque celles qui se sont produites dans le passé n'ont jamais été totales.

Donner les taux de syndicalisation en Europe sans rappeler les règles qui les encadrent permet de parler de la lanterne rouge française sans éclairer véritablement le débat². Le préambule de la Constitution de 1946, repris par celle de 1958, proclame : « *Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.* » L'option fondamentale du droit français est donc la liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer. Ce qui interdit toute formule de syndicalisme obligatoire (*closedshop* ou *unionshop*, dans le vocabulaire anglais) et même de perception de cotisations à la source (*check-off*), qui existe chez certains de nos voisins.

Le pluralisme découle de la liberté de choix. Des dispositions juridiques organisent la diversité par la reconnaissance de la représentativité qui est modulée au plan local, dans les branches, au niveau national. Au plan interprofessionnel, par un arrêté de 1966, cinq centrales sont déclarées représentatives à partir de cinq critères : effectifs, indépendance, cotisations, expérience et ancienneté, attitude patriotique pendant la guerre (*Code du travail* article 4153.2) : CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC. La CFE-CGC n'est représentative que pour les cadres, ce qui est un privilège obtenu en 1946 et maintenu depuis. L'UNSA a été qualifiée d'une des organisations les plus représentatives par une lettre d'Édouard Balladur en 1994, et un amendement Perben en 1996 a renforcé sa présence au Conseil supérieur de la fonction publique d'État. Toutefois, le Conseil d'État, le

PAR
RENÉ MOURIAUX*

* Politologue

1. H. LANDIER : « Espoir ou Utopie : une réunification du syndicalisme français est-elle possible ? » *Management social*, décembre 2003, n° 664, page 2.

2. Sur le problème de la comparaison internationale, cf. M. PIGENET, P. PASTURE, J.L. ROBERT dir. *L'Apogée du syndicalisme en Europe Occidentale. 1960-1985*, publication de la Sorbonne, 2005, 282 p. et R. MOURIAUX, *Le syndicalisme enseignant en Europe à l'aube du XXI^{ème} siècle naissant, première approche*, Martigny, der, 2005, 14 p.

3. *La représentativité syndicale*, Chronique internationale de l'IRES, n° 66, septembre 2000, p. 123

22 octobre 2004, a refusé de hisser l'UNSA au même rang que les cinq « grandes » en raison de sa faible implantation dans le secteur privé. La situation juridique comporte donc au moins deux anomalies. L'UNSA et la FSU ont incontestablement plus d'adhérents que la CFTC dont l'existence dépend grandement de ses avantages institutionnels. D'autre part, la CFE-CGC est dépassée par l'UCC-CFDT. Maintenir le club de 1966 tel quel fausse la représentativité des salariés. Imposer des règles claires est une mesure nécessaire qu'aucun gouvernement n'a osé prendre³.

Au plan local, les cinq « grandes » bénéficient de la présomption irréfragable de représentativité (*Code du travail* article 2.412-4). Cette disposition destinée à protéger contre la répression patronale a abouti à l'existence de sections fantômes. De surcroît, les élections professionnelles s'effectuent sous le régime de la proportionnelle, selon la modalité du plus fort reste, ce qui favorise les minorités et l'émiettement.

Le régime des accords professionnels est tout aussi étrange. Le ministère du Travail procède à leur extension, ce qui signifie que les non syndiqués ont les mêmes droits que les syndiqués, disposition qui est une spécificité française. Mais que dire de la possibilité d'accords minoritaires? La loi Fillon de 2004 a instauré le système d'opposition au plan local et au plan interprofessionnel, une convergence majoritaire en signatures et non en suffrages. Compromis boiteux qui empêche les accords de posséder une véritable légitimité et les organisations syndicales d'être contraintes à la responsabilité.

Au total, ces dispositions qui ont été établies pour contourner la primauté de la CGT au début de la guerre froide contribuent à la fragmentation syndicale, à la concurrence électorale, à l'opacité des pratiques. Mais le système de règles n'est pas seul en cause. D'ailleurs, s'il a pu s'établir, c'est que les conditions étaient réunies pour le rendre possible, souhaitable.

● Obsolescence des clivages et résurgences

4. A.M. HETZEL et al, *Le syndicalisme à mots découverts*, Paris, Syllepse, 1998, p.341.

Comme le rappelle le dictionnaire syndical⁴, « unité » désigne une réalité à plusieurs dimensions. Tout d'abord, le mot comporte un sens fusionnel, affectif. Ensuite, il possède un aspect cognitif, théorique. Face au patronat, la classe doit se poser dans son altérité, dans son entièreté. Enfin, face à l'attachement des salariés à l'entente de leurs représentants, un usage stratégique, voire tactique, consiste à se proclamer « unitaire » pour être mieux considéré. Dans l'histoire du syndicalisme français, le sigle « U », dans CGTU, FSU, relève de cette problématique valorisante des artisans de l'union à réaliser. Dans son discours de réception de Samuel Gompers en septembre 1918, Léon Jouhaux jouait avec les trois composantes du terme : « Il est très certain que nos points de vue se rencontrent et qu'alors naîtra de cette unité de buts déjà créée, une unité d'action qui, en face des gouvernements, donnera aux classes ouvrières la possibilité d'imposer leurs conditions et de réaliser la paix des peuples en dotant l'humanité, non d'une atmosphère trompeuse de paix, mais d'une atmosphère réelle, parce que basée sur la fraternité prolétarienne mondiale. »

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! » L'appel final du *Manifeste* de 1848 vaut à la fois pour l'international et pour le national. Dans le cas fran-

çais, le groupe des salariés s'est fractionné au plan syndical sur la base de trois clivages. Tout d'abord, le mouvement ouvrier dominant façonné par les luttes de 1848 et 1871, laïc et revendicatif, se divise sur la transformation de la société capitaliste. Avant la révolution de 1917, un pôle réformiste composé de radicaux positivistes et de socialistes modérés s'oppose à un pôle révolutionnaire principalement anarchiste et blanquiste. Après « la grande leueur à l'Est », l'antagonisme principal se centre entre socialistes et communistes et se trouve à l'origine des trois scissions de la CGT en 1921, 1939, 1947. Les divergences ne portent pas seulement sur le soutien à l'URSS mais tout autant sur la conception des grèves, le rôle des accords contractuels, le rythme et le contenu des conquêtes, la nature de l'État. En même temps, une connivence existe entre les frères ennemis. L'attachement à la défense de la force de travail, le sentiment de la puissance historique du groupe ouvrier, l'aversion envers le sabre, le goupillon et le coffre-fort. Cette proximité demeure entre la CGT et FO en dépit de la clôture de cette dernière organisation, tandis que le PS lors de son congrès extraordinaire de 1991 a consacré son éloignement de la culture marxiste sans parvenir, comme l'a montré le référendum sur le Traité constitutionnel européen du 29 mai 2005, à l'asseoir définitivement. La CGT n'a vécu « rassemblée » que de 1895 à 1921, de 1936 à 1939 et de 1943 à 1947. Le courant communiste n'a cessé d'appeler au retour des scissionnistes. Devant l'isolationnisme immuable de FO, la CGT s'est tournée vers la CFDT et a conclu avec elle une unité d'action le 10 janvier 1966 qui a duré concrètement dix ans. Le « regauchage » de la centrale opéré par Henri Krasucki entraîne l'abandon de la thèse de la réunification, de 1982 à 1992. Après cette décennie d'isolement arc-bouté sur la détention de la vérité syndicale, Louis Viannet renoue avec la CFDT. Il vient au 43^e congrès de 1993, suscitant un étonnement qu'il commente nettement dans son livre *Syndicalisme, les nouveaux défis* (VO Editeur, 1995) : « Cette seule réflexion montre à quel degré de dégradation nous sommes rendus ! » Il lance la formule du « syndicalisme rassembleur et rassemblé » en 1995, que Bernard Thibault entend mettre en œuvre à partir de 1999. La CGT ne se présente plus comme la force centrale mais comme une composante du mouvement syndical. Le « pragmatisme de cette position », pour reprendre une expression de Stéphane Sirot dans une conférence donnée le 26 mai 2005, n'abolit pas la différence de sensibilité, de culture, d'orientation, de pratique. Il est inséparable de la disparition de l'URSS en 1992, du départ de la FSM en 1995, d'un dramatique effondrement de certitudes qui a laissé place à l'éclatement, au ralliement à un libéralisme intransigeant chez certains, à la nostalgie chez d'autres, à un passage à la social-démocratie chez quelques uns, à un tâtonnement prudent chez beaucoup. La lutte des classes demeure une notion vivace qui sépare du réalisme cédétiste.

*La CGT n'a vécu
« rassemblée » que
de 1895 à 1921,
de 1936 à 1939 et
de 1943 à 1947.*

La religion a aussi servi de vecteur à la division syndicale. Adhérer au catholicisme revient à partager un credo, mais autant à participer d'une sociologie, d'une sociabilité, d'une institution qui possède des intérêts éco-

5. Des adaptations se sont produites depuis (*Casti cannubii*, 1930), mais la thématique est d'une remarquable continuité.

6. Pour une analyse plus approfondie, R. MOURIAUX : Mouvement ouvrier et laïcité (1789-1884) *La Pensée* n° 342, avril-juin 2005. p. 81-90.

7. La CFE-CGC participe à un comité de liaison CEC-Eurocadres CES. Des syndicats de la FSU sont membres du Comité syndical européen de l'enseignement.

8. DARES, « Mythes et réalités de la syndicalisation en France Premières synthèses » *Information*, octobre 2004, n° 44.2, p. 5.

9. La tentative de se substituer aux partis existe faiblement à la CGT française, M. AZALUF dir, *Changer la société sans prendre le pouvoir*, Bruxelles, Labos, 2005. p. 175.

nomiques et politiques déterminés. Sous la direction de Gaston Tessier (dirigeant de 1919 à 1953), la CFTC se distingue par l'attachement à la famille et à la morale sexuelle énoncée de manière durable dans l'encyclique *Arcanum*⁵, à l'enseignement privé, à une république centriste, à des relations de proximité avec la CFPC et les œuvres sociales catholiques. Tous ces engagements la séparent de la CGT de Léon Jouhaux et de FO, comme *a fortiori* de la CGTU et de la CGT de Benoît Frachon. La « minorité » bouscule l'édifice de déconfectionnalisation, le lézarde, mais le recentrage ramène la CFDT, comme l'indique le mot lui-même, sur sa position modérée⁶.

Enfin, le mouvement syndical français a été confronté à une fragmentation sociologique. Une grande partie des cadres s'est reconnue dans la CGC puisqu'elle était apolitique (c'est-à-dire de droite), aconfessionnelle, catégorielle. L'entente entre salariés du privé et fonctionnaires a toujours été difficile et une majorité d'enseignants a opté pour l'autonomie.

Après la Révolution française, la lutte politique a été intense en France et s'est jouée aussi dans le champ syndical, sous le triple angle du rapport aux partis de gauche, de la religion, de la sociologie. Trois phénomènes sont intervenus pour désamorcer les conflits anciens : la disparition de l'opposition Est/Ouest, la sécularisation de la société, une certaine homogénéisation du salariat. Le communisme, à travers le stalinisme, est atteint. La doctrine sociale de l'Eglise a perdu de sa pertinence. La conscience « cadre » s'est délitée. L'obsolescence des clivages du XX^{ème} siècle, admise par la jeunesse, perdure alors que la CES accueille toutes les organisations à l'exception de l'USS⁷, alors qu'au plan mondial la CMT se prépare à rejoindre la CISL. Les divisions françaises se maintiennent. Elles se manifestent avec éclat sur le PARE, sur le TCE et sur l'UNEDIC. En même temps, l'aspiration à l'unité demeure vivace, les coopérations s'esquissent. Un signe, peut-être, de l'arrêt de l'émiettement, lors des départs de la CFDT en 2003, aucune organisation nouvelle n'a été fondée. Les militants sont allés à la CGT, à la FSU, à l'USS, à l'UNSA.

● Épouser le XXI^{ème} siècle

La division syndicale est une source incontestable de faiblesse⁸. La confrontation avec les autres syndicalismes européens renforce le sentiment d'un nécessaire regroupement. Selon toutes les enquêtes, les deux obstacles majeurs à la syndicalisation résident dans la division et la politisation. L'indépendance syndicale qui n'équivaut pas à une impossible neutralité requiert l'autonomie stratégique à l'égard des partis, des pouvoirs publics et du patronat. La CGT s'est largement émancipée depuis 1992 mais les débats sur le TCE ont montré que ses réactions relèvent encore de l'inversion et non d'un positionnement propre à partir d'une élaboration impliquant la majorité de ses membres⁹. Un remembrement du syndicalisme français implique une indépendance renforcée, permettant une syndicalisation de masse et donc un projet majoritaire.

Les luttes sociales contemporaines bénéficient d'un large soutien dans l'ensemble du salariat. Le rejet du libéralisme est dominant, mais il ne faut pas simplifier ce mouvement. Le « non » au référendum du 29 mai 2005, dernière mesure concrète de l'opinion qui ne préfigure pas pour autant les comportements lors de l'élection présidentielle et des législatives à venir, n'est de

gauche qu'à 5 % environ, c'est-à-dire qu'il se situe autour de 40 % de l'ensemble des suffrages. Selon le sondage CSA du 29 mai 2005, le pourcentage du « non » est plus élevé chez les ouvriers et les employés que dans les professions intermédiaires et plus encore chez les cadres. Le travail de rassemblement sur un projet syndical transformateur s'annonce d'importance. Pour répondre aux défis du XXI^{ème} siècle, il semble devoir répondre à trois préoccupations. Tout d'abord, il réclame la prise en compte des grandes aspirations de l'époque: l'égalité homme/femme, un emploi pour toutes et tous, un travail de qualité pour une production écologique, une sécurité sociale égalitaire, des services publics démocratiques. En second lieu, le projet syndical pour le XXI^{ème} siècle nécessite l'articulation de quatre niveaux, local, national, européen, mondial et pour le dernier une attention particulière aux rapports Nord-Sud. Enfin, le projet requiert la mise en cohérence du présent avec le futur envisagé. Le syndicalisme à venir n'existera que s'il applique à lui-même ce qu'il réclame de la société. Émancipateur parce qu'émancipé.

Quelles forces sont à même d'assurer un tel projet? Divers scénarii sont possibles, sans écarter le maintien de l'éparpillement actuel: la réduction à deux grands pôles, la densification de coordinations transversales, comme l'envisageait la FSU avec le comité de liaison unitaire interprofessionnel, et le développement de structures en réseau à l'instar du Forum social européen, aiguillonnés par les mouvements sociaux et le mouvement altermondialiste. Les analyses et les pratiques syndicales sur une base critique sont en voie de renouvellement¹⁰. Elles butent sur les défauts de système de représentation et plus encore sur la dispersion organisationnelle, qui n'est évidemment pas le seul verrou à débloquent.

● Un peu de dialectique pour finir

« S'il se vante je l'abaisse ; s'il s'abaisse je le vante ». la dialectique que Pascal propose pour l'homme (*Pensées*, Edition Brunschvicg, n° 420) vaut pour le syndicalisme. Quand l'historien de qualité Bruno Poucet assure que le syndicalisme français conduit une action réformatrice efficace notamment depuis 1995, il ne fait pas seulement preuve de mansuétude. Il passe sous silence les reculs sociaux, certes restreints, de 1997 à 1999, qui dominent la période (*L'Ours* n° 340, juillet-août 2004). Inversement, lorsque Michel Noblecourt, bon connaisseur de la chose syndicale, déplore la perte de vitalité (« Réenchanter le syndicalisme », *Le Monde* du 4 mai 2004; « L'aphonie du syndicalisme », *Le Monde* du 5 mai 2004; « Les torpeurs du syndicalisme », *Le Monde* des 24 et 25 juillet 2005), il traduit le regret que la stratégie cédétiste n'entre pas dans les faits en ne saisissant pas ce qui l'en empêche et ce qui la bouscule. Surtout, en dépit de ses déficiences, le syndicalisme agit et pèse. Dans les deux cas, de la surévaluation et de la sous-estimation, tout avenir autre est refusé, alors que des potentialités existent dans le formidable et inacceptable XXI^{ème} siècle. Relisons souvent *Le Neveu de Rameaux*, ce chef-d'œuvre de dialectique, qui se termine par: « Rira bien qui rira le dernier. » ●

10. Sur l'évolution de la recherche sur le syndicalisme, V. CHAMBARLHAC, G. UBBIKLI dir., *Epistémologie du syndicalisme. Contribution disciplinaire de l'objet syndical*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 194